



Dixième volet de notre partenariat avec l'Institut Montaigne. Dans sa tribune que nous publions en exclusivité, le *think-tank* plaide pour l'accroissement des étudiants en alternance à l'université. Ses propositions : généraliser l'alternance dans les licences professionnelle et donner la possibilité de suivre son master 2 par cette même voie.

L'orientation plus précoce des élèves, des contrats d'alternance plus longs et des débouchés dédiés à ce mode de formation sont également à son programme.

Dans son [rapport sur l'évaluation des dépenses fiscales publié fin août 2011](#), l'Inspection générale des finances (IGF) évalue les dispositifs mis en place pour encourager l'apprentissage. Selon les auteurs, « la hausse du nombre d'apprentis entre 2005 et 2007 (+ 10,6 %) laisse penser que les mesures prises en 2005 en faveur de l'apprentissage ont eu un impact positif sur le développement de ce type de formation ». Fin décembre 2010, 414 000 jeunes étaient en contrat d'apprentissage et 173 000 étaient en contrat de professionnalisation, pour un total de [587 000 contrats de formation en alternance](#).

Le sous-emploi des jeunes est structurel en France : le taux de chômage des 15-24 ans n'est en effet jamais passé sous la barre des 15 % depuis 1980. Il a atteint le triste record de 25 % en 2009 tandis que les taux de chômage des 25-49 ans et des 50-64 ans s'établissent respectivement à 8,7 % et 6,7 %. La situation s'améliore progressivement depuis 2010 (22,8 % au premier trimestre 2011), mais la crise est venue aggraver la situation des jeunes, soulignant ainsi leur grande vulnérabilité.

L'alternance est une des pistes sans doute parmi les plus fécondes pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés. L'Institut Montaigne a formulé, en septembre 2010, des [propositions pour resserrer les liens entre formation initiale et monde professionnel](#), en appelant notamment à une généralisation de l'alternance à tous les échelons de la formation initiale.

« La hausse du nombre d'apprentis entre 2005 et 2007 laisse penser que les mesures prises en 2005 en faveur de l'apprentissage ont eu un impact positif »

Des initiatives récentes en faveur du développement de l'apprentissage

L'alternance est un terme général, qui se décline en deux modalités : la première est celle du contrat de professionnalisation, CDD ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, dans lequel le salarié bénéficie de cours qui ne représentent pas plus de 20 % de son temps de travail. La seconde est celle du contrat d'apprentissage, qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans, dans le cadre d'une formation initiale, d'alterner entre des périodes théoriques en centre de formation des apprentis (CFA) et en entreprise.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, l'Institut Montaigne propose de **valoriser l'alternance et de la généraliser dans l'enseignement supérieur, dès la licence, afin que l'offre ne soit plus cantonnée aux seules formations professionnelles ou aux peu diplômés.**

« Il faut généraliser l'alternance dans l'enseignement supérieur dès la licence »

Depuis un an, plusieurs initiatives ont été prises dans ce sens. Le remaniement ministériel de novembre 2010 a débouché sur la création du secrétariat d'État à l'Apprentissage et à la Formation professionnelle, d'une part. La [loi de juillet 2011](#), d'autre part, fixe comme objectif d'atteindre 800.000 alternants, dont 600.000 apprentis, d'ici à 2015 (2). Elle met en œuvre un certain nombre de mesures visant à encourager ou contraindre les entreprises de recourir à l'alternance, mais sans prendre suffisamment en compte les différences de capacité d'accueil d'une entreprise à une autre.

L'exemple allemand souligne le besoin de réformes structurelles

Malgré les initiatives récentes, il manque un véritable changement de paradigme pour réussir à généraliser l'alternance. Selon le [rapport de l'IGF](#), la France a surtout besoin de mesures structurelles pour soutenir son programme de développement de l'apprentissage.

« Ni la rémunération de l'apprenti ni son coût pour l'entreprise n'expliquent le succès de l'apprentissage auprès des jeunes »

Comparant la situation des apprentis en France et en Allemagne, l'IGF souligne que ce ne sont pas la rémunération de l'apprenti ni son coût pour l'entreprise qui expliquent le succès de l'apprentissage auprès des jeunes. Au contraire, ce sont des réformes structurelles qui favorisent le développement de l'apprentissage : une filière plus structurée et mieux inscrite dans la formation initiale, une orientation plus précoce des élèves, des cycles de formation plus longs (trois ans en moyenne en Allemagne, contre moins de deux pour la majorité des contrats en France), et enfin des débouchés réservés, accessibles uniquement par la voie de l'apprentissage.

Afin d'accroître le nombre d'étudiants en alternance, notamment à l'université, l'Institut Montaigne propose de décliner cet objectif de façon opératoire : **organiser par alternance toutes les licences professionnelles** ; offrir systématiquement aux étudiants de chaque université la **possibilité d'effectuer la seconde année de master par alternance** ; **mobiliser les entreprises pour développer l'alternance au sein des filières générales** ; inciter l'**ensemble des fonctions publiques** (État, hospitalière, territoriale) à accueillir des **étudiants-apprentis**, ce que la législation permet.

(1) INSEE, *Informations rapides*, n° 211, 1^{er} septembre 2011.

(2) On comptait environ 420.000 apprentis en 2010.